



reduction du temps de travail pas pour tous !

Par **taylor**, le **07/01/2012** à **09:20**

bonjour ,
mon entreprise connait actuellement une diminution d'activité
Nous sommes 25 et seul 5 salariés se sont vu imposer de prendre rtt , congé, ou récupération (heure négative) du jour au lendemain sans note écrite

es ce normale que seulement 5 salariés se voit débiter de ses congé, rtt, recup négative ? Ou dois t'il avoir obligatoirement une rotation entre tout les salariés ?

l'employeur a t'il le droit d'imposer les congés , rtt,récup négative du jours au lendemain sans note écrite ou préavis ?
merci pour vos réponses
cordialement

Par **P.M.**, le **07/01/2012** à **10:11**

Bonjour,
A priori, cela fait partie du pouvoir d'organisation de l'entreprise qu'il devrait pouvoir justifier si toutefois la mesure paraît trop illégitime...